

## **PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

**Etaient présents** : BADAIRE Colette, BONVALET Christian, DE SLOOVERE Françoise, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DIOUF Ghislaine, JOUAN-TRAMPLER Danielle, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MOTTELAY Christian, OBLIN Elise, PATUREL Hervé, PREVOT Anne-Laure, PUTIGNIER Aurélie et VILLEDIEU Corinne.

**Etaient absents** : BOUET Aline (pouvoir à PREVOT Anne-Laure), LEMAUFFE Stéphanie (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), PAILLEY Germain (pouvoir à PATUREL Hervé), PROUST Véronique (pouvoir à LEBORGNE Hubert) et TARDIF David (pouvoir à BONVALET Christian).

**Secrétaire de séance** : BADAIRE Colette.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2023.

Madame PREVOT Anne-Laure indique que Mme BOUET Aline souhaite une modification de ses propos dans la délibération portant sur les questions diverses : « courriers du Député et du Préfet » à modifier de la façon suivante « courriers du Député et du Maire de Ouistreham ». Cette modification sera portée au procès-verbal avant sa publication.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTION AVEC LE SDIS DU CALVADOS POUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU – N°2023/009**

Monsieur le Maire demande à M. LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

M. LEBORGNE Hubert présente la convention proposée par le SDIS du Calvados afin de procéder aux contrôles périodiques des points d'eau de la Commune. Ces contrôles sont obligatoires et à renouveler tous les trois ans. La Commune dispose actuellement de 56 points d'eau. Le maire est responsable de l'entretien de ces points d'eau qui doivent répondre aux normes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour le contrôle techniques des points d'eau de la Commune avec le SDIS du Calvados ci-jointe ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette convention.

### **ATELIERS DU MERCREDI - CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIERS – N°2023/010**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2022 créant des postes saisonniers pour le bon fonctionnement des ateliers du mercredi matin. Ces postes ne permettent pas de couvrir toutes les plages horaires nécessaires au bon encadrement des enfants et des activités ; il est donc proposé de créer deux postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.75/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de 2 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3.75/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES – N°2023/011**

Monsieur le Maire rappelle les circulaires du 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011 concernant les modalités de versement de l'indemnité de gardiennage des églises. Pour l'année 2023, une instruction du 19 avril 2022 faisant suite à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3.5% augmente le montant de cet indemnité en le portant à la somme de 125.06 €.

Monsieur le Maire rappelle que, eu égard à la somme, le plafond a toujours été attribué intégralement au prêtre de la paroisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le versement de la somme de 125.06 € au père Isaïe NKURUNZIZA pour le gardiennage des églises de la Commune, ce dernier n'habitant pas la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES – N°2023/012

**Monsieur LEBORGNE Hubert** indique qu'un projet d'écopâturage sur le territoire de la Commune est porté par Caen la mer ; deux terrains sont concernés près du stade et de la rue des Goëllettes.

M. LEBORGNE Hubert dresse le bilan des travaux en cours : la rue de la charrière va être entièrement remise en état ; les travaux de l'émissaire des eaux usées portés par Caen la mer se poursuivent Basse rue, route de Colleville, puis sur la RD 60 et la route de Mathieu ; une 4<sup>ème</sup> phase devrait intervenir en juillet ; Monsieur le Maire rappelle que tous ces travaux occasionnent de nombreux désagréments pour nos habitants qui se plaignent en mairie alors que ce sont des travaux entièrement décidés par la Communauté Urbaine. De nombreux « petits travaux » au fil de l'eau ont également été réalisés par les services de la Communauté : reprises de voirie et remises aux normes de trottoirs.

**Madame BADAIRE Colette** rappelle le déroulement du carnaval le 1<sup>er</sup> avril prochain avec pour thème « à plumes et à poils » ; la sécurité du parcours est assurée par des bénévoles.

**Madame DIOUF Ghislaine** indique que la distribution des sacs de compost le 17 mars dernier s'est très bien déroulée.

**Monsieur LALONDE François** demande si par le biais de la Communauté Urbaine un projet de bac à récupération de pluie est envisagé ; Mme DIOUF Ghislaine va se renseigner sur ce sujet.

**Monsieur LANCE Stéphane** indique que la fermeture de la route de Mathieu est mal indiquée au niveau du restaurant. M. LEBORGNE va alerter la Communauté Urbaine sur ce point.

**Madame JOUAN-TRAMPLER Danielle** signale que le livreur de Ouest France empreinte chaque matin le sens interdit rue de la Vallée.

Mme JOUAN-TRAMPLER Danielle déplore que les poubelles, situées à Hérouville St Clair à côté des abris bus près de la sortie vers le centre François Baclesse et en face devant le garage Citroën, ne soient jamais vidées ce qui occasionne une grande pollution dès que le vent disperse les déchets ; M. le Maire va prévenir la Ville d'Hérouville.

**Madame OBLIN Elise** indique que le château d'eau de Bénouville reste allumé constamment ; M. LEBORGNE va le signaler.

Mme OBLIN Elise demande quelles sont les démarches pour solliciter un miroir de voirie ; la demande doit être faite en mairie mais l'achat est à la charge du demandeur. Mme VILLEDIEU Corinne demande s'il est possible d'envisager la pose d'un miroir pour la priorité à droite du chemin de beauregard. M. LEBORGNE va se rendre sur place pour envisager une solution.

**Monsieur MOTTELAY Christian** signale le mauvais état de la piste cyclable devant la maison de retraite ; la haie est absente sur 100 m ; M. LEBORGNE indique qu'un projet est en cours pour apposer des plantations et des potelets.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h21.**

Le secrétaire de séance,

Colette BADAIRE.



Le Maire,

Christian CHAUVOIS.

